

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que le Régime Collectif d'Allocation des Retraites « RCAR », a déclaré le 27 août 2007, avoir acquis sur le marché central, le 16 août 2007, 2.072 actions Promopharm, au cours unitaire de 904,00 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, le RCAR détient 51.922 actions Promopharm, soit 5,19% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, le RCAR n'exclut ni de poursuivre les achats ni de céder les actions détenues. Les décisions seront prises en fonction de l'évolution du marché.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières